



Lettre d'information aux riverains de la rue des Bouleaux

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je vous informe qu'un camion de livraison de béton de la société Atelier Piscines Lorraine stationnera au droit de la parcelle cadastrée section 9 n° 588 située rue des Bouleaux, les jeudis 02 et 23 juillet 2026 de 08h00 à 14h00.



La circulation à double sens est autorisée de manière temporaire pour les riverains de la rue des Bouleaux, les jeudis 02 et 23 juillet 2026 de 08h00 à 14h00.

Ainsi, durant ces périodes, le stationnement sur le domaine public de la rue des Bouleaux sera strictement interdit afin permettre le passage du camion toupie et de faciliter la double circulation des véhicules.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre vos dispositions et nous excusons par avance de la gêne occasionnée par cette mesure temporaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Michel FROTTIER